

Conditions particulières de vente**[01 novembre 2011 – 31 octobre 2012]**

La brochure a pour vocation de vous informer, préalablement à votre inscription, du contenu de nos voyages et séjours, du prix et des modalités de paiement, des conditions d'annulation et de modification du contrat. La description des itinéraires, des lieux de séjour ou des prestations sur place est celle connue au moment de la mise sous presse de la brochure. Conformément aux dispositions de l'article R 211-5 du Code du tourisme, ces informations sont donc susceptibles d'être modifiées.

1. Prix (établis en juillet 2011) Nos prix sont exprimés en euro par personne et établis sur la base des tarifs et taux de change en vigueur au moment de la conception de nos documents de vente et sont susceptibles d'être révisés après la parution de ceux-ci. Nos prix doivent être confirmés au moment de votre inscription. **Les prix comprennent :** le transport aérien aller/retour en classe désignée depuis Paris. - tous les transferts aéroport/hôtel/aéroport. - l'hébergement en chambre double en petit-déjeuner, demi-pension, tout inclus ou logement seul, selon le programme prévu dans la brochure. - l'assistance de nos correspondants ou résidents. - l'assurance assistance rapatriement Europ Assistance. **Les prix ne comprennent pas :** - les taxes de sécurité, les hausses de carburant. - les cautions demandées pour la location de voiture ainsi que le carburant. - les boissons ou extra tels que mini-bar, téléphone et autres dépenses à caractère personnel. - les frais de passeport, visa ou vaccination. - les excédents de bagages. - les assurances complémentaires type annulation, bagages. **Révision des prix** Les prix indiqués dans nos brochures ont été déterminés en fonction du coût du transport, lié notamment au coût du carburant, aux redevances et taxes afférentes aux prestations offertes telles que les taxes de ports et d'aéroports ou encore des taux de change appliqués au voyage considéré. Nous nous réservons donc la faculté de modifier les prix indiqués en cas de variation, dans les limites prévues par l'article L 211-12 et R 211-8 du Code du tourisme. Au cours des 30 jours avant le départ, le prix fixé dans le contrat ne peut être majoré.

2. Modalité de paiement A votre inscription, vous devrez verser un acompte de 25 % (50% pour les croisières) et régler le solde au plus tard entre 21 et 30 jours avant le départ. Pour les inscriptions intervenant moins d'un mois avant la date de départ, vous devrez régler l'intégralité du montant du voyage. A défaut de paiement dans les délais prévus, Beaux Songes se réserve la faculté de considérer que vous avez annulé votre voyage et de conserver l'acompte. **Inscription tardive** Pour les inscriptions faites à moins de 7 jours du départ, les frais postaux éventuels seront à la charge du client.

3. Durée du voyage Nos forfaits sont calculés sur un nombre de nuits effectives. Les locations de voiture sont calculées par tranche de 24 heures et non pas par nuitées.

4. Transport Nos forfaits comprennent des transports aériens, leurs prix sont établis en fonction des tarifs valables au 1er juillet 2011 sur lignes régulières et sous réserve d'approbation gouvernementale. **Tous nos accords aériens sont établis sur des tarifs négociés individuels applicables jusqu'à la date de rétrocession ou dans la limite du**

stock disponible. Sur demande, des places supplémentaires peuvent être confirmées selon disponibilité des classes de réservation à des tarifs parfois plus élevés. Ce supplément sera alors communiqué lors de la réservation. Défaut d'enregistrement. Le prix du voyage ne peut en aucun cas être remboursé lorsque le participant ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés dans le carnet de voyage ou encore par suite de non-présentation des documents de voyage obligatoires (passeport, visas, certificats de vaccination, etc) sauf clause retard d'avion EUROP ASSISTANCE. **Conditions spéciales en regard de nos tarifs** En cas de transport sur vols réguliers à horaire fixé, toute place abandonnée volontairement ou involontairement à l'aller et/ou au retour ne peut être remboursée, même dans le cas d'un report d'une date à une autre. L'abandon d'une place sur un vol régulier à horaire fixé pour emprunter un autre vol entraîne le règlement intégral du nouveau billet au tarif officiel. En cas de vol ou de perte, le rachat d'un nouveau billet est à la charge du passager. **Responsabilité du transporteur** La responsabilité des compagnies aériennes participant aux voyages présentés dans cette brochure est limitée, en cas de dommages, plaintes ou réclamations de toute nature, au transport aérien de passagers et de leurs bagages, conformément à leurs conditions générales dont un extrait figure sur les titres de transport. La responsabilité de Beaux Songes ne saurait se substituer à celle des transporteurs français ou étrangers assurant le transfert ou le transport des passagers. En outre, le transporteur se réserve la faculté, pour des raisons techniques ou indépendantes de sa volonté, d'acheminer, dans des délais raisonnables, la clientèle par tout mode transport de son choix sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé. **Bagages** Selon les usages internationaux, le poids des bagages autorisé par passager est limité comme suit: - lignes régulières : la franchise de bagages par passager est de 20 kg, sauf sur certains vols domestiques opérés par de petits appareils sur lesquels la franchise est ramenée à 15 kg. Tout bagage enregistré, égaré ou endommagé doit obligatoirement faire l'objet d'une déclaration auprès de la compagnie de transport. **Si vous ne prenez pas le vol international par notre intermédiaire, un supplément de 30 € par personne couvrant les frais fixes vous sera demandé au moment de l'inscription.**

5. Hébergement. Les chambres sont mises à disposition des clients à partir de 14h et doivent être libérées le jour du départ à midi. Quelques soient les heures d'arrivée et de départ des clients à l'hôtel. **Chambre double** Nos prix par adulte sont indiqués sur la base de deux adultes occupant une chambre. **Chambre individuelle** Une personne voyageant seule sera hébergée en chambre individuelle et devra obligatoirement s'acquitter du supplément de prix indiqué dans les tableaux de prix. **Demi-pension** La demi-pension comprend le logement, le petit déjeuner et le dîner. Hors boisson.

6. Modification du contrat par le client avant le départ Si la modification porte sur la prolongation de votre séjour, l'augmentation du nombre de personnes ou l'achat d'une prestation supplémentaire, seul le prix de ces modifications vous sera facturé en supplément. Dans le cas d'un changement de date de départ, de lieu

de séjour ou de déroulé d'un circuit, la modification sera considérée comme une annulation, une nouvelle inscription sera faite, les frais seront identiques aux frais d'annulation. Les billets d'avion sont personnels et non cessibles. Les noms portés sur les billets ne peuvent en aucun cas être modifiés. Pour toute modification durant le séjour, des frais d'intervention seront retenus.

7. Frais d'annulation Des frais d'annulation sont dus par l'Acheteur, à l'Organisateur, dès lors que la réservation, la commande ou l'achat est définitif au sens de l'article III des conditions générales de vente. Toute demande d'annulation doit être adressée par lettre recommandée avec avis de réception ou par télécopie à la Société BEAUX SONGES. La date de présentation de la lettre recommandée ou de réception de la télécopie sera la date retenue pour faire jouer l'annulation. L'annulation entraînera la perception de frais dont le détail est donné ci-après : sauf exception pour certains hôtels - plus de 30 jours avant le départ : 60 € par personne, et si le billet d'avion a été émis à la demande de la compagnie, 200 € complémentaires par personne (non remboursables par l'assurance) ; - de 30 à 21 jours avant le départ : 30% du prix du voyage ; - de 20 à 8 jours avant le départ : 60% du prix du voyage ; - de 7 à 3 jours avant le départ : 80% du prix du voyage ; - Moins de 3 jours avant le départ : 100% du prix du voyage ; - Pour les départs du 16/12/11 au 10/01/12 : - Plus de 60 jours avant le départ (à l'exception de certains hôtels ou croisières) : 60 € / personne, et si le billet d'avion a été émis à la demande de la compagnie, 200 € complémentaires par personne. - Frais d'annulation retenus par certains hôtels (nous consulter) : - A partir de d-60 jours : 50% de frais - A partir de d-45 jours : 100% de frais Sont notamment considérées comme des annulations, les demandes écrites aboutissant à : - modifier la ville de départ ; - modifier la destination ; - modifier l'hôtel ou l'infrastructure d'hébergement ; - modifier la date de départ ou d'arrivée. En cas d'annulation du voyage par l'Acheteur, les primes d'assurance ne sont jamais remboursables. Tout voyage interrompu, abrégé ou toute prestation non consommée du fait de l'Acheteur, ne donnera en aucun cas droit à remboursement. Toutefois, si l'Acheteur a souscrit une assurance optionnelle couvrant notamment l'interruption de séjour, il devra se conformer aux modalités d'annulation figurant aux conditions générales et particulières de la police d'assurance. Le non-respect par l'Acheteur de l'échéancier de paiement visé à l'article III des conditions générales de vente sera considéré par l'Organisateur comme une annulation du fait de l'Acheteur. Dans ce cas, l'Organisateur conservera tout ou partie des sommes versées, en application des frais d'annulation visés ci-avant. Le cas échéant, l'Organisateur adressera à l'Acheteur une facture complémentaire réclamant l'intégralité des pénalités dues au titre des frais d'annulation non encore versés. **Modification:** Toute modification de dossier sur l'initiative de l'Acheteur avant le départ sera considérée comme une annulation et donnera lieu à une nouvelle inscription, avec versement de frais tels que précisés ci-avant, en cas d'annulation. Les billets d'avion sont personnels et non cessibles. Les noms portés sur les dits billets ne peuvent en aucun cas être modifiés. Toute modification à l'initiative de l'acheteur (vol ou hôtel) durant le séjour entraîne des frais.

8. Annulation par Beaux Songes Conformément à l'article R-211-10 du Code du Tourisme, l'Organisateur pourra, dans certaines circonstances, annuler le séjour (hors cas de force majeure). Dans cette occurrence, l'Acheteur sera prévenu par lettre recommandée avec avis de réception par l'Organisateur. L'ensemble des sommes versées lui sera immédiatement restitué et l'Acheteur pourra se prévaloir des réclamations et recours prévus à l'article R 211-10 susvisé. Si cette annulation est imposée par des circonstances de force majeure ou tenant à la sécurité des voyageurs, l'Acheteur ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Modification : En raison des nombreux aléas dans les voyages et séjours, en particulier à l'étranger, l'Acheteur est averti de ce que le forfait qui lui est décrit constitue la règle mais qu'il peut constater un certain nombre d'exception et de modification. Si des éléments essentiels doivent être modifiés avant le départ, l'article L 211-13 du Code du Tourisme a vocation à s'appliquer, l'Acheteur étant averti de la situation par lettre recommandée avec accusé de réception. Aux termes de ce courrier, l'Acheteur se verra offrir la possibilité : - soit de résilier son contrat et d'obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées à ce titre ; - soit d'accepter la modification proposée par l'Organisateur ou un voyage de substitution.

L'Acheteur devra faire part de sa décision dans un délai maximum de 7 (sept) jours à compter de la réception de l'information. A défaut de réponse dans ce délai, le client sera réputé avoir accepté la modification. Un avenant au contrat précisant les modifications apportées sera alors signé par les parties. Toute diminution du prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'Acheteur et, si le paiement déjà effectué excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ. Au surplus, si, au cours du voyage, l'Organisateur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'Acheteur, l'article R 211-11 du Code du tourisme reproduit intégralement ci-après a vocation à s'appliquer. Les modalités et conditions d'annulation et/ou de modification, tant par l'Acheteur que par l'Organisateur, n'ont vocation à s'appliquer que dans le cadre de la vente d'un forfait touristique.

9/ Assurances Vous devez faire part de votre annulation le jour même où vous avez connaissance de votre empêchement afin de limiter le montant des frais.

Frais d'interruption de séjour : En cas de rapatriement ou de retour anticipé, remboursement au prorata temporis des frais de séjour déjà réglés et non utilisés.

Bagages : Remboursement à concurrence de 1 500 € en cas de vol, destruction totale ou partielle, perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport.

Assistance rapatriement : Avance des frais d'hospitalisation et remboursement complémentaire des frais médicaux à l'étranger - Europe et pays méditerranéens 30 500 € - Reste du monde : 75 000 €

Avance de caution pénale : 15 300 €

Prise en charge des honoraires d'avocats 1 525 €

Frais de recherche et de secours 1 525 €

Avance de fonds 1 500 €

Formule annulation seule : 47 €/personne

Formule multirisque : 62 €/personne



EUROP ASSISTANCE Sinistres Loisirs Voyages
1, Promenade la Bonnette 92633 GENEVILLIERS
Cedex Besoin d'assistance depuis l'étranger : 33 14 1
85 85 85 télécopies : 33 1 41 85 85 71

10. Responsabilité civile professionnelle. Nous avons souscrit, auprès de HISCOX, une assurance (police n°75013) en regard de notre responsabilité civile professionnelle.

11. Réclamations Toute réclamation relative à un voyage ou à un séjour doit être adressée, au plus tard 30 jours après la date de la fin du séjour, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'agence avec laquelle le contrat est conclu. Le non respect de

ce délai pourra être susceptible d'affecter la qualité du traitement du dossier de réclamation. **Avant le départ avec votre agent voyage** Vérifier les formalités administratives nécessaires à votre séjour : passeport et sa validité, visa, permis de conduire si vous avez l'intention de louer une voiture, les formalités sanitaires. Les renseignements fournis dans les brochures sont susceptibles de modifications sans préavis. **Les personnes inscrites, certifie avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de vente de voyages. Avoir été informé des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique conseils-aux-voyageurs du site www.diplomatie.gouv.fr (<http://www.diplomatie.gouv.fr>) (plus spécifiquement concernant les sous rubriques "risque pays" et "santé") de la nécessité de les consulter régulièrement jusqu'au départ et avoir reçu la brochure et/ou devis, proposition de l'organisateur.**

Conditions générales de vente, se référer à la brochure Beaux Songes. Beaux Songes SAS au capital de 160 050 €. RCS Paris B 407 944 859 RCP : HISCOX police n° : 75013 Licence 075 96 0292 IATA 202 25940 APE 633 Z

